

LE PERCIQUOIS



PÉRIODIQUE MUNICIPAL D'INFORMATIONS

- Le mot du Maire
- Elections municipales 2014 – nouvelles dispositions
- La phrase mystère
- Comptes rendus des réunions du conseil municipal
- Comité des Fêtes - Club de l'Espérance
- Quelques perles
- Histoire de Percey
- Photo de classe
- Recettes
- Etat civil - Infos pratiques

Décembre 2013 - N° 18



LE MOT DU MAIRE

C'est avec beaucoup de plaisir que le conseil municipal, le comité de rédaction de ce périodique et moi-même vous souhaitons une bonne année, bonne santé et réussite dans vos projets.

Le 21 mars 2008 je décidai de créer une commission communication au sein de la municipalité de Percey. C'était un pari sur l'avenir afin d'informer chacun de la vie de notre commune. A l'aide du comité de rédaction du perciquois nous avons réussi aujourd'hui à éditer notre dix-huitième numéro. A raison de trois parutions par an, c'est un travail considérable que les membres de la rédaction ont accompli. Je tiens encore à les remercier et les féliciter.

J'espère que ce perciquois sera suivi de nombreux autres numéros permettant de suivre l'évolution de notre commune, sa vie d'hier, d'aujourd'hui et de demain.

Comme tous les ans, 2013 a connu son lot de travaux dans la commune :

- Les contours de la salle des fêtes s'illuminent dorénavant de nouveaux luminaires.
- Une plateforme, réalisée par des bénévoles, a vu le jour entre le canal et la salle des fêtes.
- La défense incendie a été améliorée à La Sogne par le remplacement d'une borne vétuste.
- Les derniers travaux d'éclairage public sont terminés. C'est l'ensemble de la commune qui bénéficie maintenant d'un éclairage normalisé.
- Le premier étage de la mairie a été entièrement isolé par la pose d'un faux plafond recouvert de laine de verre. Nous en avons profité pour renouveler l'éclairage des différentes salles.
- La voirie n'a pas été oubliée. Une nouvelle couche d'usure a été appliquée route de La Sogne et ruelle Berton. Un prolongement d'assainissement pluvial a été réalisé. Le tout avec la participation de la communauté de communes.

Durant l'année 2013 le conseil municipal a planché de nombreuses heures sur l'élaboration de la carte communale. Je vous rappelle que ce document sera la trame d'urbanisme de notre commune.

Pourquoi un tel document ? Afin de répondre à des demandes et de proposer des terrains à la construction. Percey, à ce jour, n'offre pas de nouvelles zones habitables. Y aurait-il de la rétention foncière ? A cet effet, nous avons souhaité transformer la zone d'activité du *poirier rouge* en zone d'habitation et ce pour développer notre commune. Nous n'avons pas oublié les propriétaires particuliers en traçant un périmètre constructible sur le territoire communal.

Cette étude devrait aboutir tout début 2014, à une enquête publique qui sera couplée à l'enquête relative au plan de zonage d'assainissement. Ces deux enquêtes auront lieu en mairie et vous serez informés des dates et heures de permanence.

En dernier ressort, c'est au Préfet de juger de la pertinence de ce document avec les avis des services de l'Etat et des instances agricoles.

Par la suite, ce type de document, qui peut être révisé, nous permettra de répondre très rapidement aux demandes de faisabilité d'urbanisme.

Cela fait maintenant un an que Percey possède son propre site internet. Le premier bilan fait apparaître plus de cent connections par mois. Des internautes de nombreux pays visitent notre commune : Canada, États-Unis, Australie, Italie, Suède, Madagascar Le coût modique de ce site est largement couvert par les annonceurs, que nous remercions.

La partie historique de votre perciquois traite aujourd'hui des « soldats du feu » de Percey. Malheureusement l'année 2013 a été marquée par un échec : la dissolution de notre CPI. Nous pourrions aussi revivre, avec les chasseurs de la commune, des moments de détente et de convivialité.

Mars 2014 connaîtra de nouvelles élections municipales. Le conseil municipal actuel touche à sa fin. Mais c'est par la fin que tout commence. Une nouvelle équipe sera désignée et ce pour six ans. Tout un chacun peut s'engager afin de participer aux destinées de Percey.

Avant de conclure ces quelques propos, je voudrais vous présenter à nouveau tous mes vœux de bonheur, de prospérité, d'amour et de santé pour l'année 2014.

Je vous laisse parcourir votre périodique et vous souhaite de passer un agréable moment.

Daniel BOUCHERON

Elections municipales des 23 et 30 mars 2014

De nouvelles dispositions s'appliquent concernant la candidature aux élections municipales. L'article 25 de la loi du 17 mai 2013 a désormais introduit l'obligation d'une déclaration de candidature dans les communes de moins de 1000 habitants.

La circonstance qu'une personne ne se soit pas portée candidate fait donc désormais obstacle à ce qu'elle puisse être élue, quand même des suffrages se seraient portés sur son nom.

Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour que dans le cas où le nombre de candidats présents au premier tour aurait été inférieur au nombre de sièges de conseillers municipaux à pourvoir. (Pour Percey : 11 sièges)
Les candidats peuvent se présenter soit de façon isolée, soit de façon groupée.

Quelles que soient les modalités de la candidature, **chaque candidat doit déposer une déclaration individuelle de candidature.** Il est possible de mandater une personne pour le dépôt d'un groupe de candidats.

Pour le premier tour, les déclarations de candidatures sont déposées en février 2014 à partir d'une date fixée par arrêté du préfet et jusqu'au jeudi 6 mars 2014 à 18 heures, aux heures d'ouverture du service chargé de recevoir les candidatures.

En cas de déclarations de candidatures nouvelles au second tour, celles-ci sont déposées à partir du lundi 24 mars 2014 et jusqu'au mardi 25 mars 2014 à 18 heures, dans les mêmes conditions.

Pour plus de renseignements, contacter le secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture.

De plus, à compter des prochaines élections, l'identité des électeurs inscrits sur la liste électorale sera vérifiée. A cette fin, depuis le décret n° 2013-938 du 18 octobre 2013, **dans toutes les communes, l'électeur doit présenter obligatoirement un titre d'identité en plus de sa carte d'électeur.**

LA PHRASE MY TERE

9

Trouver et inscrire les prénoms et noms des personnes dans les cases à droite de leur photo.
Puis reporter les lettres numérotées dans les cases du bas afin de former la phrase mystère.



20						

18		12		30		21	



1		31			

10		4		16		14



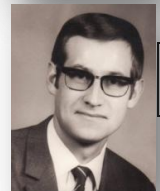
5						

13				17				



3						

28		6		32		



26						

27		2		29		11		



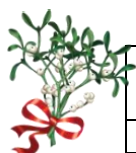
22				33			

23		7		15		



8				25			

19		24		



15	16

1	2	3	4	5	6	7	8	9

10	11	12	13	14

17	18	19	20	21	22

23	24

25	26	27	28	29	30	31	32	33	

COMPES RENDUS DES CONSEILS

Réunion du 03 septembre 2013

Travaux éclairage public :

- Approbation et signature de la convention de mandat entre le SIER et la commune concernant le remplacement de 6 points lumineux pour un montant restant à la charge de la commune de 1 936,00 € HT soit 2 410,32 € TTC et la création d'un nouveau point lumineux : ruelle Berton, pour un montant restant à la charge de la commune de 2 112,00 € HT soit 2 629,44 € TTC.
- Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster certains chapitres du budget afin de permettre le règlement des travaux prochainement exécutés par le SIER.

Réunion du 18 octobre 2013

Travaux « isolation de la mairie » :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ajuster certains chapitres du budget afin de permettre le règlement des travaux d'isolation de la mairie.

Choix du « zonage d'assainissement » :

Monsieur le Maire présente le rapport final de la société Austral et explique au Conseil qu'il convient de faire un choix entre les trois propositions exposées dans le rapport.

Le projet de zonage d'assainissement n°3 « assainissement non collectif de toute la commune » tel qu'il est annexé à la présente délibération est retenu. Ce projet de zonage d'assainissement n°3 sera soumis à enquête publique, en vertu des articles L.123-10 et R.123-19 du Code de l'Urbanisme.

Le conseil municipal décide de saisir Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Dijon en vue de la désignation d'un commissaire enquêteur et demande que les frais liés à l'enquête publique soient mandatés par le coordonnateur du dossier. Transmission à Monsieur le Préfet de l'Yonne et Monsieur le Président du Tribunal Administratif du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur.

Pays du Tonnerrois :

1. Transferts des sièges social et administratif du Syndicat Mixte du Pays du Tonnerrois
2. Modification des statuts pour l'élaboration, l'approbation, le suivi et la révision du schéma de cohérence territoriale
3. Modification des statuts pour la prise en compte de la réforme sur l'intercommunalité

Travaux divers :

- Chemin forestier route des croûtes reliant le chemin des Tierces
Le conseil municipal du 23 juillet 2013 avait demandé à Monsieur le maire de contacter plusieurs entreprises pour étudier le busage et le remblai d'un point de vue technique et d'établir un devis.
Présentation des devis :
 - ST FLORENTIN TERRASSEMENT pour un montant de 820,00 € HT soit 980,72 € TTC,
 - Entreprise FORTINI pour un montant de 10 156,08 € HT soit 12 146,67 € TTC
 - SAS BARBIER pour un montant de 2870,00 € HT soit 3 432,52 € TTC.Contacté l'Entreprise ST FLORENTIN TERRASSEMENT afin d'apporter des modifications au projet (modification des diamètres de buses, création d'un petit fossé busé -50m avant le fossé-, création d'un petit fossé parallèle au chemin) et d'engager les travaux auprès de la société, fonction du nouveau devis.
- Aménagement d'entrée en enrobé devant les n°20 & n°22 rue Nationale
Monsieur le maire présente le devis de l'entreprise MANSANTI TP pour un montant de 1 390,00 € HT soit 1 662,44 € TTC. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à la majorité, refuse d'engager les travaux auprès de la société MANSANTI TP pour un montant de 1 662,44 € TTC et demande à Monsieur le maire de commander 1 tonne d'enrobé à froid auprès de la CCOA (Communauté de Communes Othe en Armançon) pour procéder aux travaux qui seront exécutés par le personnel communal.

Proposition d'achat :

Une opportunité se présente pour compléter le mobilier de la mairie, à moindre coût. La CCOA a décidé, de proposer son mobilier, aux communes qui la composent, à celle qui fera la meilleure offre. Il convient donc au Conseil Municipal de définir une enveloppe globale pour l'acquisition de 2 chaises de bureau, 1 armoire avec 4 étagères, 4 tables modulables de réunion + 2 retours, 16 chaises et 2 téléphones. Il est proposé, une enveloppe entre 400 et 600 € à la Communauté de Communes pour l'achat du mobilier listé ci-dessus.

Abandon de la compétence « centre aéré » de la CCOA :

Abandon de la compétence « centre aéré » et mise en œuvre de cette procédure par le président.

Informations diverses :

- Attribution d'une subvention de 2 840 €, au titre du dispositif « Villages de l'Yonne », pour les travaux d'isolation thermique de la mairie.
- Montant indemnité de conseil du receveur municipal pour l'année 2013 : 199,66 €
- Suite à un stationnement intempestif d'un car scolaire rue de la Croix St Jacques, il a été constaté une dégradation d'un trottoir. Les trottoirs de la commune ne pouvant supporter de telles charges, et n'étant pas des parkings de poids lourds, Monsieur le Maire informe le conseil municipal de sa décision d'interdire le stationnement à cet endroit. La commune dispose d'un parking poids lourds situé « route Nationale ». Monsieur le Maire en informera l'entreprise de transport ainsi que son chauffeur.

Réunion du 13 décembre 2013

Suite à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de Flogny la Chapelle au 31 décembre 2013, rattaché à la Fédération Départementale d'Electricité de l'Yonne (F.D.E.Y) qui devient à compter du 1^{er} janvier 2014 un syndicat de communes, intitulé « Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne » (S.D.E.Y), les statuts du SDEY lui permettent d'exercer la compétence éclairage public et réseaux de communication.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de demander au Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne d'accepter le transfert des opérations sous mandat, qui seront en cours de réalisation au 31 décembre 2013 et autorise Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne, en cas d'acceptation, les nouvelles conventions à établir pour l'achèvement des opérations suscitées.

Au vu des propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- solliciter le transfert de la compétence éclairage public au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne à partir du programme de travaux 2014,
- retenir le niveau **4.3.3.**
ne pas adhérer au 4.3.4 « organisation de l'achat d'énergie nécessaire aux installations d'éclairage public »
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce transfert

Participation communale aux travaux d'assainissement pluvial route de la Sogne (voirie 2013) :

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De verser à la communauté de communes une subvention d'équipement pour travaux de voirie programme 2013 d'un montant de 3 345,37 €.

Détermination du produit fiscal attendu en 2014 par la nouvelle CCF et adoption du taux moyen pondéré des communes avec harmonisation immédiate

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le principe :

- d'un produit fiscal attendu du nouvel EPCI à 607 765 €

- de l'harmonisation immédiate des taux
- de la fixation de la taxe additionnelle au 1^{er} janvier 2014 des taux moyens pondérés des communes :
 - 1,87 pour la TH
 - 1,42 pour le FB
 - 5,02 pour le FNB
 - 1,90 pour le CFE
- Modification des statuts du SIRTAVA suite au changement d'adresse du siège social.
- Réévaluation de la participation mensuelle à la complémentaire des employés communaux.
- Présentation du rapport annuel d'activité 2012 de la Communauté de Communes d'Othe-en-Armançon.

Informations et questions diverses :

- Hausse significative des frais de scolarité de l'école maternelle de La Chaussée, due en partie à la gestion du Personnel.
- Prendre contact avec le Conseil Général pour l'installation éventuelle d'une glissière de sécurité le long de la salle des fêtes.

Repas des aînés

Le 23 novembre 2013, nombreux furent les Perciquois venus entourer nos aînés lors du traditionnel repas de fin d'année. Présidé par notre doyen, Georges DEVOISIN, ces moments agréables ont été ponctués par une animation offerte par le comité des fêtes-club de l'espérance. Les membres du CCAS et moi-même souhaitons à nos aînés une bonne année et une très bonne santé.



COMITE DES FETES – CLUB DE L'ESPERANCE

Randonnée pédestre du 21 septembre 2013

C'est avec plaisir que l'association a accueilli quatre vingt personnes pour sa première randonnée nocturne. Le concept rando/repas a séduit. Les marcheurs, ravis des conditions de la soirée, ont vite adhéré. La nuit tombée, des lucioles ont traversé les rues du village lui donnant, pour quelques instants des airs mystérieux.

Pour une première cela fut une grande réussite et nous remercions les familles PIROËLLE et BAILLY pour leur charmant accueil ainsi que les membres du Comité des Fêtes qui ont assuré les points de rendez-vous. Merci à tous.



Loto du 09 novembre 2013

Le rendez-vous était donné... Une centaine d'amateurs de loto ont répondu à cette invitation.

La soirée se déroula dans une excellente ambiance. Parfois les joueurs, un peu trop bruyants, perturbaient le bon déroulement des annonces. La restauration proposée a été vite épuisée car l'appétit des joueurs était aussi au rendez-vous.

Au cours de cette soirée, une tombola a eu lieu pour les adhérents qui avaient pris une carte de membre à l'année.

Quelque vingt cinq lots ont été proposés pour cette soirée.

Merci à tous ceux qui ont préparé les crêpes, participé en cuisine et au bar pour que cette soirée soit réussie.



Mot du Président

Le Comité des fêtes – Club de l'Espérance termine sa saison 2013 avec satisfaction, quatre grandes activités ont eu lieu :

- * le Vide-greniers / marché Perciquois, très réussi,
- * les 30 ans de l'association, avec l'inauguration du square Jeannine DURAND ; un grand moment d'émotion et de reconnaissance pour ses activités dans la commune,
- * la randonnée nocturne : cette première a remporté un vif succès,
- * le loto : plus de 100 personnes y ont participé,

Nous avons également terminé en 2013 nos stands pour de futures expositions, nous voilà donc autonomes et cette année le Comité des fêtes a beaucoup investi financièrement.

Le calendrier 2014 est en cours de distribution ainsi que les cartes d'adhérents.

Le Président, Maurice JAMBON



QUELQUES PERLES

Les pauvres s'appelaient sans culottes car ils n'avaient pas les moyens de s'acheter un caleçon,

Bertrand DELANOË est le président de la république de PARIS

Les hommes politiques financent leurs campagnes avec des dépôts de vin

Il y a une Loi de Simone WEIL qui autorise l'avortement à l'école

Pour faire une division, il faut multiplier en soustraction

Quand le pain de la cantine est trop dur, c'est qu'il est raciste

La Gaule a été envahie par les gaullistes à l'époque de Vercingétorix

Un télescope est un tube qui permet de regarder la télévision de très loin

L'amour est un organe qui permet au cœur de battre

Il faut faire ses devoirs à la maison, pour pouvoir dormir à l'école

HISTOIRE DE PERCEY

LES POMPIERS



LES CHASSEURS

LES POMPIERS

De tous temps, la lutte contre l'incendie a été une préoccupation majeure :

HISTORIQUE DES SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

Les premiers soldats du feu deviennent des garde-pompes, ensuite des pompiers, ce qui signifiait à l'origine, l'artisan qui assurait la conception de la pompe, l'entretenait et enfin la commandait au feu (*La première pompe à bras apparaît en France au début du XVIIIe siècle*)

- 1789 : la révolution marque le début de l'organisation des services incendies.
- 1815: il est demandé aux préfets de constituer, sous l'autorité des maires, un service de lutte contre le feu.
- 1831: une partie des pompiers est affectée à la garde nationale, dont les missions étaient le service d'ordre et d'honneur et la lutte contre le feu.
- Le 11 Janvier 1852, suppression partielle de la Garde nationale par Louis Napoléon Bonaparte, qui deviendra l'Empereur Napoléon III en décembre de la même année. Les compagnies de sapeurs-pompiers subsistent, et lors de l'instauration de la IIIème république (1870/1940), ils deviendront des civils (à l'exception des sapeurs-pompiers de Paris et des pompiers-mariniers de Marseille) même s'ils peuvent toujours se réunir en armes, avec l'autorisation du ministre de la Guerre (décret "Freyssinet" du 29 décembre 1875). Ce décret fixe les bases des corps départementaux qui prévoient l'inspection départementale, le recrutement, les missions, le matériel, l'habillement.
- A la fin de la seconde guerre mondiale, les missions sont diversifiées, les sapeurs-pompiers volontaires et professionnels s'organisent.
- Jusqu'à la fin du 20ème siècle, les maires assument la responsabilité de la sécurité sur leur territoire communal (SDIS). Il faudra l'année 1996 pour qu'une organisation départementale se substitue entièrement au cadre communal et intercommunal.

(sources internet divers musées et associations de sapeurs-pompiers)

Nous retrouvons cette évolution dans notre village :

29 Frimaire de l'an II (19/12/1793) : des experts nommés pour la visite des fours et cheminées découvrent que certains ne se conforment pas aux ordonnances qui enjoignent à tous les habitants de Percey et ses hameaux d'avoir un tonneau rempli d'eau devant leur maison pour éteindre les incendies éventuels. Les contrevenants sont condamnés à payer une amende.

3 Nivose de l'an III (23/12/1794) : vu l'art. 9 du titre 2 de la Loi sur la police rurale, les officiers municipaux doivent veiller généralement à la tranquillité, la salubrité et la sûreté des campagnes ; ils seront tenus de faire au moins une fois par an la visite des feux et cheminées de toutes les maisons et bâtiments éloignés de moins de 100 toises d'autres habitations ; les visites seront préalablement annoncées huit jours à l'avance. (*)

21 Frimaire de l'an X (12/12/1801) : Suite à une visite des fours et cheminées organisée avec M. MICHAUT, maçon, dans le village et ses hameaux, il s'avère que 56 maisons dont 13 à la Sogne, 15 aux Milleries et 28 à Percey, ne sont pas en conformité avec la législation. Les habitants auront un mois pour surélever leurs cheminées de 1 à 6 pieds.

24 Pluviose de l'an X (10/02/1802) : les travaux des cheminées et fours ont pris du retard à cause des intempéries et du manque de matériaux. Presque toutes les habitations de cette commune sont couvertes de paille ; la majorité des habitants est trop pauvre pour recouvrir son toit de tuiles (bois de construction et tuiles bien trop chères).

() Encore aujourd'hui, tous les ans, les maires doivent prendre un arrêté prescrivant le ramonage annuel des fours, fourneaux et cheminées.*

Il est demandé à la population de tenir ses fours, fourneaux et cheminées en bon état de marche et propres. Le Conseil décide de faire effectuer des visites trois fois par an aux mois de Brumaire, Ventôse et Messidor.

On voit bien sur cette photographie de la famille COUDERC, datant du début du XXe siècle, que le toit de chaume à gauche, est en cours de modification.

On aperçoit les tuiles tout-à-fait à droite de la photo.



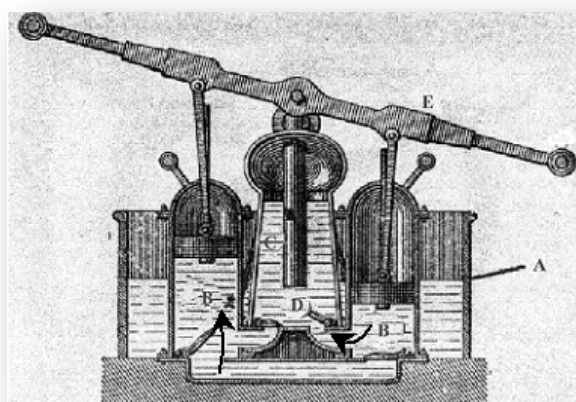
Le 9 Août 1846, le Conseil vote l'achat d'une pompe à bras et la construction d'un hangar destiné à contenir la pompe et tous ses accessoires pour un prix total de 1 500 F.

Il s'agit d'une pompe LETESTU, constructeur de pompes à incendie, 40 rue du Temple à Paris.



Pompe n° 644

On voit sur cette coupe, le balancier à bras (E) les deux filtres (B), la pompe (D) et la cuve en cuivre (A). Corps et culasse en cuivre fondu sans soudure, ferrures fer forgé. Balancier en bois et lance d'origine, en cuivre, dont le rythme est d'environ 60 coups de balancier à la minute.



Des hommes remplissaient la cuve d'eau à l'aide de seaux de toile appelés « vaches à eau » et d'autres, actionnaient les bras pour éjecter l'eau par le tuyau. Notre cuve est insérée dans un cadre de bois.



Chariot à flèche avec sac rempli de vaches à eau.

Vache à eau



Tuyau de cuir et riveté, d'origine, et lances en cuivre

Le 10 Février 1847, la pompe est installée munie de tous ses accessoires et montée sur un chariot. Elle sera conduite par les cultivateurs du village. A cet effet, ils seront appelés les uns après les autres en commençant par une extrémité du village et finissant à l'autre suivant l'ordre de leur habitation. Ceux des hameaux des Millerie et de la Sogne, seront dispensés de cette obligation à cause de l'éloignement de Percey de 2 km pour l'un et 1 km $\frac{1}{2}$ environ pour l'autre. En compensation, ils seront tenus d'un dédommagement envers la commune : corvée de travaux sur les chemins de grande communication et vicinaux à chaque fois qu'un cultivateur de Percey sera obligé de conduire la pompe dans un des hameaux.

Le 21 décembre 1848, la décision est prise par le Conseil de vendre 4 ormes qui se trouvent sur la place publique de Percey et 4 autres à la Sogne pour payer les travaux de la construction du hangar qui servira à abriter la pompe à incendie.

Le 10 mai 1849, la commune reçoit l'approbation du Préfet de l'Yonne pour abattre 8 peupliers servant à la construction dudit hangar et l'accord pour cette construction qui est estimée à 533,72 F.

Le dimanche 23 décembre 1849 après la grand-messe, le maire, M. Bazile CLEMENDOT, sur avis et autorisation du sous-préfet de Tonnerre, forme la première compagnie de sapeurs-pompiers de la commune.

16 personnes sont nommées : Alphonse BAILLOT, Ismaël BOUTON, Parfait CHABOUILLAT, Hippolite ECALE, Charles FOURNIER, Isidore MARECHAL, Arsène MAUREY, Eugène MICHAUT, Clément MICHAUT, Etienne MICHAUT, Edme MICHAUT, Adolphe PIROELLE, Alfred PRESTAT, Joseph Charles PRESTAT, Hippolite VALLET.

Les chefs de cette compagnie sont : Arsène MAUREY, en qualité de sous-lieutenant ; Eugène MICHAUT, sergent et Hippolite ECALE, caporal.

Une deuxième pompe à incendie sera achetée en 1865 chez MM. MICHAUX – DURANTON et fils. Les fonds nécessaires à cet achat soit 1 100 F. sont votés lors de la réunion du Conseil du 9 avril 1865.

Le 10 novembre 1876, la compagnie des sapeurs-pompiers de Percey n'étant plus au complet pour le manœuvrement des deux pompes de la commune, le Conseil réunit 20 hommes. Il sera voté :

- 1 - la réorganisation de subdivision des sapeurs-pompiers,
- 2 - un crédit nécessaire au renouvellement total des habits,
- 3 - une indemnité annuelle de 10 F. à chacun des pompiers en activité et une allocation de 3 F. à chacun des nouveaux arrivants.

Le 23 mai 1883, la compagnie des sapeurs-pompiers n'a plus d'existence légale et il convient de la réorganiser selon le décret du 29/12/1875 (voir historique).

Cette subdivision fut totalement réorganisée le 12 juin 1883 par arrêté préfectoral avec les sapeurs-pompiers nommés par le Conseil Municipal que présidait M. Adhérald MONJARDET ;

en voici les noms :

Auguste GUIGNOT, Auguste LHUILLIER, Alfred PRESTAT, Alphonse BAILLOT, Edouard PIROELLE, Emile BOUTON, Emile BAILLOT, Hippolyte FLOGNY, Aristide FOURNIER, Alphonse FOURNIER, Firmin PRESTAT, Cléophas VALLET, Jules VALLET, Jules BOUTON et Edouard FOURNIER.

M. Auguste LHUILLIER (ci-contre)



M. Auguste GUIGNOT est promu au grade de Sous-lieutenant le 3 Juillet 1883 par le Président de la République (M. Jules GREVY).

M. Aristide FOURNIER est sous-lieutenant de la compagnie en 1913.



A gauche, M. Léon LHUILLIER pompier du début du XXème siècle, lors de son mariage avec Louise GENET devant leur ferme de la Petite Rue. A droite, Léon et son fils Louis LHUILLIER qui fut maire de Percey.

(Photos prêtées par Mme Jeannine LAMBERT)



Un renouvellement des habits a eu lieu en 1926 pour une somme de 1 800 F. et, en 1938 des tenues de sorties sont achetées chez M. LENFANT de Saint-Florentin et ont coûté à la commune, 5 000 F.

De gauche à droite :
 ----- ? , Adonis
 RIGOLLAT, Maurice
 DESVAUX, René
 FLOGNY chef de corps,
 André MAUREY, Henri
 PROTAT, André
 CHEVANCE, Henri
 VALLET fourrier, Léon
 LHUILLIER, Edmond
 BARBIER.

Cette photographie prise devant le lavoir est antérieure à 1940.

Vache à eau



Engagements des Sapeurs Pompiers de Percey – arrondissement d’Avallon de 1928 à 2013 :

Henri PROTAT, la Sogne -1928 à 1968 a été sergent fourrier.

René PIROËLLE, la Sogne - 1943 à 1982 -

Après de nombreuses années et suite à la démission en 1951 de M. René FLOGNY, M. René PIROËLLE est nommé adjudant chef du corps communal des sapeurs pompiers de Percey, responsabilité qu’il assumera jusqu’à son départ pour cause de limite d’âge.

Lucien HARDY - 1945 à 1975 - clairon.

Gaston MOREAU - 1951 à 1982 - sapeur.

Marc COMPERAT – 1952 à 1982 – sapeur.

Robert VALLET, les Milleries – 1953 à 1973 – sapeur.

Charles PRESTAT, les Milleries – 1955 à 1982 – sergent fourrier.

Gilbert WILLEMS – 1955 à 1985 – clairon.

Guy VALLET, les Milleries – 1955 – 1987 – sapeur.

Henri BARBIER – 1960 – 1982 – sapeur.

Albert MAUREY – 1963 – 1983 – sapeur.

Daniel WILLEMS – 1964 – 1996 – sapeur.

Daniel LAMBERT – 1968 – 1978 – sapeur.

Jean HUTIN – 1974 – 1982 – sapeur.

Jean-Marc RENETAUD, la Sogne – 1976 – 1983 – sapeur.

Michel BAILLY, les Plants – 1979 – 1990 – sapeur.

Joël MOREAU - 1982 à 1990 – sapeur.

Dominique FOUCAULT – 1982 – sapeur.

Laurent VALLET, la Sogne – 1982 à 1986 – caporal.

Pierre BERNARD, les Milleries – 1982 à 1990 – sapeur.

Hubert WILLEMS – 1982 à 1989 – sapeur.

Robert BILLON – 1983 à 1986 – sapeur.

Alain ADINE – 1983 à 2007 – sapeur.

Jérôme DEGOIX – 1986 à 1991 – sapeur.

Jean-Claude BAILLY – 1986 à 1991 – sapeur.

Martial BRUN – 1986 à 1987 – sapeur.

Philippe GOURDON – 1989 à 1995 – sapeur.

Gérard AUROUSSEAU – 1989 à 1992 – sapeur.

Raphaël DEGOIX – 1990 à 1991 – sapeur.

Patrick JAY – 1992 à 1994 – sapeur.

Nathalie MAUREY – 1992 à 2002 – sapeur.

Nos derniers pompiers : Serge MOREAU – 1982 à 2013 - sapeur, Daniel PIROËLLE – 1986 à 2013 – caporal, Sébastien MOREAU – 1995 à 2013 – sapeur, Hervé LIGAULT – 1997 à 2013 – sapeur, Franck BOUCHERON – 1999 à 2013 – sapeur.

Règlement :

- Le numéro matricule affecté à un sapeur ne peut être donné qu’une fois ; il ne peut être réutilisé, même si son détenteur est rayé des contrôles.
- L’engagement volontaire constitué par écrit est souscrit pour un délai de cinq ans et renouvelable. Il comporte soumission à toutes les obligations résultant des lois, décrets et règlements ainsi que du règlement de service (Art. 59 du Statut – Sapeurs-pompiers volontaires). Il ne peut être prononcé que sur le vu du certificat médical constatant l’aptitude physique du candidat.
- Les différentes rubriques, en particulier d’état civil, doivent être remplies avec soin. La profession du conjoint est, par exemple, visée, pour les sapeurs-pompiers professionnels, par l’article 90 du Statut.

1983 : Centenaire et fête des POMPIERS ET DE LA POMPE :

Madame DURAND, Maire, dans son discours prononcé à l'occasion de ce centenaire, retrace l'histoire de nos pompiers et remercie chaleureusement MM. René PIROËLLE, Marc COMPERAT, Gaston MOREAU, Henri BARBIER, Jean-Marc RENETAUD, Albert MAUREY, Charles PRESTAT.



*Sur ces photos, à côté de Mme Durand, Maire,
M. Léo Grézard, député et M. René Hutin, Conseiller Général.*



Mme le Maire accueille les nouveaux volontaires :

Alain ADINE, Pierre BERNARD, Robert BILLON, Dominique FOUCAULT, Joël MOREAU, Serge MOREAU, Laurent VALLET, Hubert WILLEMS. Elle félicite MM. BERNARD, FOUCAULT et VALLET qui ont obtenu leur examen de secouriste.

Sur la photo, de gauche à droite et de haut en bas :

Alain ADINE, Joël MOREAU, Daniel WILLEMS, Gilbert WILLEMS, Guy VALLET, Gaston MOREAU, Jeannine DURAND (Maire), Serge MOREAU, Hubert WILLEMS, Robert BILLON, Laurent VALLET, Michel BAILLY, Marc COMPERAT, René PIROËLLE adjudant chef, Albert MAUREY, Charles PRESTAT fourrier.

MM. Jean-Marc RENETAUD et Henri BARBIER sont absents sur cette photo.

Les jeunes pompiers prennent la relève à Percey derrière le caporal Laurent Vallet

Percey. — Une sympathique manifestation a eu lieu à la mairie pour honorer le corps des sapeurs-pompiers qui comprend douze membres et vient de subir d'importants changements puisqu'une grande partie de ce corps a été renouvelée, les jeunes prenant la relève des anciens.

M^{me} Durand, maire de Percey, dans son discours, retraça l'histoire du corps de sapeurs-pompiers créé le 12 juin 1883, avant de rappeler que l'adjudant René Piroëlle avait assuré pendant trente-et-un ans la bonne marche du groupe des volontaires.

Depuis le 1^{er} décembre, c'est un jeune, M. Laurent Vallet, caporal-chef stagiaire, qui assume la responsabilité de chef de corps à Percey.

M^{me} Durand remercia vivement les anciens, retraités, MM. Piroëlle, Compérat, Moreau, Barbier, Renetaud, Maurey, Prestat, pour leur dévouement et accueillit les nouveaux volontaires : Alain Adine, Pierre Bernard, Robert Billon, Dominique Foucault, Joël Moreau, Laurent Vallet, Hubert Willems, qui sont encadrés par quatre anciens volontaires : Guy Vallet, Michel Bailly, Gilbert Willems et Daniel Willems.

Le maire félicita MM. Bernard Foucault et Laurent Vallet qui ont passé avec succès leurs examens de secouriste avant de remercier chaleureusement les douze pompiers de se mettre au service des habitants de la commune afin d'assurer les premiers secours en cas de nécessité.

Il revenait au nouveau chef de corps, M. Laurent Vallet, de s'exprimer à son tour. Le jeune caporal rendit hommage aux anciens et remercia les jeunes qui se sont présentés pour renouveler le corps. Sans quoi, il eût été dis-sous.

« J'ai pris la place chef de corps car elle était libre et m'intéressait et que personne n'en voulait », expliqua M. Vallet, dont la jeunesse, relative d'ailleurs, ne devrait pas constituer un handicap, au contraire. Le caporal formula le vœu que le corps constitue une bonne équipe et travaille sérieusement, notamment au cours des quatre manœuvres annuelles. M. Vallet espère des résultats dynamiques, opérationnels ainsi que des performances lors des prochaines rencontres départementales.

Le pot de l'amitié mit un terme à cette réunion de sapeurs-pompiers volontaires, des jeunes et des anciens, au service de la population.

PERCEY. — Les jeunes, les moins jeunes et les anciens fraternellement réunis à la mairie en présence du maire, M^{me} Durand.

Mme DURAND remercie également les quatre sapeurs qui ont déjà plusieurs années de présence dans ce corps de première intervention : MM. Michel BAILLY, Guy VALLET, Daniel WILLEMS et Gilbert WILLEMS, et, particulièrement, Laurent VALLET qui a accepté la responsabilité de conduire ce corps de sapeurs-pompiers par arrêté préfectoral du 12.11.1982 et a été promu au grade de caporal des sapeurs-pompiers volontaires et nommé chef stagiaire.

Pompiers médaillés, promotion de 1980 : René PIROËLLE, médaille d'or – Marc COMPERAT, Gaston MOREAU, Charles PRESTAT, Guy VALLET, Gilbert WILLEMS, médaille de vermeil – Henri BARBIER, médaille d'argent.

PERCEY : la Sainte-Barbe



PERCEY. — Réunis autour d'une bonne table, les sapeurs-pompiers se sont retrouvés le samedi 6 décembre, en présence de M^{me} Durand, maire, de l'adjudant Piroëlle, de tous les sapeurs et de leurs épouses, dans un restaurant de Ligny-le-Châtel, ce qui leur a permis de passer une très agréable journée. —

Sept pompiers décorés à Percey



Percey. — Une sympathique manifestation a eu lieu à la mairie de Percey, à l'occasion de la remise de médailles, qui avait dû être reportée à plusieurs reprises, à sept pompiers de la commune, enfin au complet.

Le chef de corps, M. René Piroëlle, a reçu la médaille d'or, MM. Marc Compérat, Gaston Moreau, Guy Valet, Charles Prestat et Gilbert Willems la médaille de vermeil, tandis que M. Henri Barbier s'est vu remettre la médaille d'argent pour les services rendus.

M^{me} Durand, maire, félicita les sapeurs-pompiers et les remercia, au nom de la population, pour leur dévouement. Le maire conclut en formulant le vœu que cette tradition demeure ancrée et que des jeunes puissent, dans l'avenir, assurer la relève.

Un vin d'honneur, offert à la municipalité, mit un terme à cette manifestation.

D'autre part, signalons que Laurent Vallet exposait dans la grande salle de la mairie, hier, des cartes postales du Percey d'autrefois, ainsi que des photos de groupes scolaires.

Tous les anciens et les moins anciens ont ainsi pu se revoir. Ils étaient ravis...

LA POMPE DE 1865 : Pompe achetée chez MM. MICHAUX – DURANTON et Fils de Troyes, en cuivre, même système que la précédente mais montée sur une charrette tractée par des chevaux.



Le 29 novembre 1921, le Conseil en réunion décide que pour la conduite de la pompe dans les villages voisins, aucun missionnaire ne s'étant présenté, cette conduite sera assurée par chacun des possesseurs de chevaux en commençant par la lettre A et en suivant par ordre alphabétique. La rétribution accordée à chaque conducteur sera calculée au taux de deux francs par kilomètre, aller et retour et sera à la charge du budget communal en dépenses imprévues. Tout propriétaire qui, sans raison valable se déroberait et ne voudrait pas assurer la conduite de la pompe, se verrait immédiatement suppléer, à ses frais, par une personne désignée par le lieutenant de la Subdivision. Au cas où il refuserait de payer son remplaçant, il serait traduit en justice.

Quelques démonstrations :



INCENDIES

Mars 1827 : Suite à un incendie à Percey, combattu par les sapeurs-pompiers de Percey et Villiers-Vineux, il a été fourni pour alimenter ces hommes et leurs chevaux :

par la commune de Percey :

- 24 litres de vin,
- 8 livres de pain,
- 1 kg. de « gruêr » pour un montant de 17 frs 40

et par la commune de Villiers-Vineux (fourrier M. A. HUTIN)

- 10 litres d'avoine,
- 2 fromages,
- 4.8 kg. de pain,
- 8 litres de vin pour un montant de 9 frs 75.

1926 Incendie à la Sogne : Deux jours d'incendie chez M. Charles PIROËLLE :

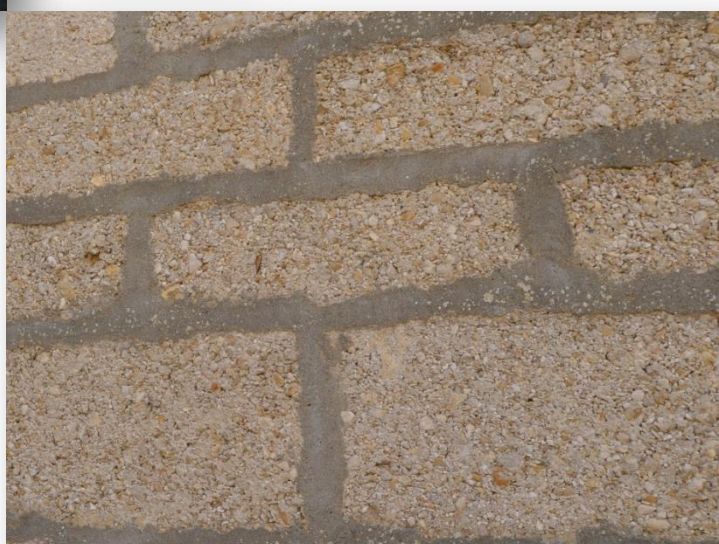
Un jour de battage, à la fin du repas de midi et suite à des moqueries qu'il n'a pas digérées, un ouvrier agricole sortant de table très en colère et quelque peu pompette, s'en va mettre le feu à la grange de son patron, M. Charles PIROËLLE. Trois génisses et un cheval périront dans cet incendie.



La grange, complètement détruite, est remontée entièrement par M. PIROËLLE qui fabrique lui-même les parpaings (37kg.env chacun) en se servant de la grève de l'Armançon.

On voit encore ces parpaings qui ont résisté et résisteront encore longtemps au temps.

Ci-contre la construction de l'écurie à chevaux avec, en haut, les mêmes parpaings et en bas, de plus gros parpaings (120 kg env.) qui devaient résister aux coups de sabots des chevaux.



Le Conseil décide de payer la somme de 554,20 frs à M. Jules DELLIER, aubergiste, en remboursement des frais de restauration des pompiers de Percey, aidés de ceux de Flogny et Villiers-Vineux qui luttèrent pendant deux jours pour circonscrire totalement cet incendie.

Incendie à la ferme de la famille CHEVANCE de la Sogne : 1972

A la fin des moissons, la foudre s'abat sur un hangar de la famille Chevance.

Ci-contre le hangar reconstruit depuis.



Le clocher de l'église : en Août 1954



La ferme du château : fin Juillet 1991

La ferme du château de Percey en partie détruite par un incendie

Un incendie a ravagé, dans la nuit de lundi à mardi, des bâtiments de la ferme du château de Percey, entre Saint-Florentin et Flogny-la-Chapelle. Les flammes ont détruit une grange et une étable.



Les pompiers ont lutté toute la nuit pour que l'incendie ne se propage pas au reste du domaine. Si les flammes avaient atteint le château, les conséquences auraient pu être plus néfastes. Il abrite, en effet, une maison de maître.

Ferme exploitée par les familles de Daniel et Gilbert WILLEMS

Daniel et Gilbert Willems, qui exploitent l'ancienne ferme du château depuis 1946, sont effondrés : en quelques heures, le feu qui a pris dans la nuit de lundi à mardi a totalement ravagé l'étable et la vaste grange qui constituaient les principaux bâtiments agricoles de la propriété.

L'habitation a été endommagée

C'est vers 3 h 10 que les pompiers de Saint-Florentin ont été appelés par la famille Willems pour le feu qui avait pris dans la grange

contenant de la paille et du foin. « Nous avons entendu du bruit. Nous nous sommes levés et nous avons vu les flammes dans la grange », explique M^{me} Willems.

Arrivés sur les lieux et ayant constaté l'importance du feu qui s'était propagé dans les bâtiments agricoles, les sapeurs-pompiers

ont reçu le renfort de leurs collègues de Briennon, et l'assistance du Centre de secours principal d'Auxerre. Mais ils n'ont pu empêcher l'étable et la grange d'être totalement ravagées, ainsi qu'un tracteur et une remorque chargée de 120 quintaux de blé. Les dégâts sont très importants, 100 tonnes de fourrages et 80 tonnes de blé sont parties en fumée. L'habitation elle-même a été endommagée. Les gendarmes de Joigny étaient pré-

sents sur les lieux.

Heureusement, en cette période estivale, les vaches étaient dans un pré. Des dégâts matériels importants sont à déplorer dans cette ferme exploitée depuis fort longtemps par les Willems puisque leurs parents y travaillaient déjà.

A 6 h 30, l'incendie était circonscrit, mais à l'heure du déjeuner des pompiers surveillaient encore les lieux.

La ferme des Plants exploitée par la famille BAILLY : le 26 juillet 2003

LA GRANGE :

photographiée en octobre 2000 →

photographiée en août 2003 ↓



▼ PERCEY

Un bâtiment agricole et des sous-bois brûlent

Samedi, vers 22 heures, un incendie s'est déclaré, pour une cause indéterminée, dans un bâtiment agricole au lieu dit « La Ferme-des-Plants », dans la commune de Percy (Tonnerrois).

Le bâtiment dépend d'une ferme, dont la maison d'habitation n'a pas été touchée par le feu. En revanche, celui-ci s'est communiqué à un sous-bois attenant, où 2 000 mètres carrés de végétation ont été calcinés. Le bâtiment agricole a subi de gros dégâts.

Sur place, sont intervenus les sapeurs-pompiers du centre de secours de Saint-Florentin, avec le renfort de leurs collègues de Tonnerre, du centre de secours principal d'Auxerre et du centre de secours de Ligny-le-Châtel.

Les pompiers ont lutté contre l'incendie jusqu'au petit matin. Il était notamment nécessaire de préserver du feu des cuves contenant du carburant. La gendarmerie a ouvert une enquête.

Les médaillés de 2009 : Alain ADINE, Serge MOREAU et Daniel PIROËLLE



Avril 2009 : intervention des pompiers sur un essaim d'abeilles sur le toit de la mairie :



Le centre de première intervention de Percey (CPI) a été dissout le 1^{er} Juillet 2013.

Nous dépendons à présent du Centre de Secours de Saint-Florentin. Le chef en est le capitaine Bruno MATTESCO et l'effectif actuellement de 46 pompiers, devrait passer à 48 en 2014.

Quelques vieilles familles de Percey encore présentes dans le village comptent plusieurs générations de pompiers : les FLOGNY, LHUILLIER, MAUREY, MOREAU, PIROËLLE, VALLET etc.

Julie PIROËLLE, s'est engagée cette année comme sapeur-pompier au centre de secours de Saint-Florentin.

LA CHASSE

Depuis son origine, l'homme a chassé pour se nourrir.

Au Moyen Âge la chasse est un privilège de la noblesse. Certaines zones sont même réservées pour les chasses royales.

Sous l'ancien régime la chasse reste un plaisir de gentilhomme. Les roturiers n'ont pas ce droit sauf s'ils ont acheté un fief. Le petit gibier (lièvres et volailles) est souvent laissé à la population.

LE BRACONNAGE :

Qui n'a pas eu de braconniers dans sa famille ? En ces temps de famine, certains sont tentés de braconner pour nourrir la famille qui souffre de faim et de froid. Ces braconniers, pour certains armés, sont craints et poursuivis sans relâche par les gardes-chasse des seigneurs.

Les contrevenants sont sévèrement punis. L'édit de 1601 prévoit l'amende et le fouet pour la première infraction, le fouet et le bannissement pour la première récidive, les galères et la confiscation des biens à la seconde récidive, la mort en cas de troisième récidive. L'ordonnance de 1669 écarte la peine de mort. Les gardes-chasse n'ont pas le droit au fusil.

Pour permettre l'existence du gibier, il est interdit de moissonner avant la Saint-Jean (ban des moissons), d'enlever les chardons, d'enclore par des murs les terres. Il faut planter des haies d'épines auprès des forêts royales. Il est interdit de tuer les lapins sauf sous la direction des agents des eaux et forêts (les capitaineries).

LA CHASSE AUX LOUPS :

Jusqu'au XIX^e siècle, il y avait encore des loups dans toute la région :

- le 5 juillet 1790, deux particuliers du district de Saint-Florentin en tuent 6 dont 5 sur la paroisse de Butteaux,
- le 16 septembre 1790, 4 loups sont tués dans les bois de Chéu,
- le 20 novembre 1808, M. ROYER, garde-champêtre et garde des bois de l'hôpital de Tonnerre tue, sur le finage de Villiers-Vineux, une louve de 18 mois alors qu'elle emportait un agneau.
- Le 19 janvier 1810, un loup attaque un chien à Germigny ; aussitôt, une traque est organisée. Les chasseurs blessent et poursuivent la bête jusqu'à Percey où des jeunes qui braconnaient l'achèvent. Une dispute s'ensuit, les jeunes voulant emporter le loup pour toucher la prime et vendre la peau. Les autres s'y opposant car la bête est enragée.

Le Maire de Germigny fait enterrer le loup et s'oppose au versement d'une prime, car ces jeunes de Percey sont connus comme braconniers. L'un d'entre-eux est le fils du Maire de Percey (M.BAILLOT).

Pour venir à bout de ces loups, le 8 décembre 1811, une grande battue départementale est mise en place. Le Comte de MALEYSSIE, de Percey, prend le commandement de la septième subdivision de la 1^{ère} division, qui avait pour secteur : les bois de Flogny, Percey, Butteaux et La Chapelle.

Effectif de cette battue :

Flogny	6 Tireurs		10 Traqueurs
Percey	4 "		10 "
Butteaux	4 "		10 "
La Chapelle	8 "		15 "

Les manquants à cette battue payèrent une amende de 1,50 Francs.

Dans l'Yonne, 1540 tireurs y participent avec, à leur tête, 19 chefs de subdivisions ; plusieurs loups sont vus, trois sont blessés. Les chasseurs de Soumaintrain, qui ne faisaient pas partie de la battue, tuent le seul loup de la journée.

- Le 27 mai 1824, dans la région d'Argenteuil, une louve enragée mord 13 personnes ; toutes décèdent d'hydrophobie (rage).

Pendant l'occupation de 1870, suite à la saisie par les Prussiens de toutes les armes, il n'y avait plus de chasseurs ; ce qui entraîna une recrudescence de gibier : sangliers, loups etc.
Seuls les braconniers (les chasseurs qui avaient caché leurs armes) pouvaient les chasser.

LES ACCIDENTS DE CHASSE :

Charles Antoine de BUFFEVENT, seigneur de Percey meurt le 13 novembre 1685, tué par Georges de CHANNE en visite chez son ami Pierre François BOUCHER, comte de Flogny suite à une altercation à propos d'un cerf tué par M. BOUCHER sur les terres de M. de BUFFEVENT, d'où la litre sur les murs de notre église. (Extrait du Perciquois n° 15).

Charles VILLETARD est tué le 4 septembre 1871 à l'âge de 9 ans par un autre enfant de 11 ans en chasse avec son père et d'autres chasseurs. Il repose au cimetière de Percey.

Au début du XXe siècle, les propriétaires exploitants abandonnent leurs droits de chasse à la Commune.

SOCIETES DE CHASSE DE PERCEY :

Dans les années 1960, une première association de chasseurs était présidée par M. Maurice GUIGUE.

Les statuts de la société actuelle sont déposés le 22 décembre 1965 et un règlement est établi. Ces statuts ont été révisés en février 1994. Les présidents successifs ont été : MM., Abel BOUCHERON, Camille CORNU, Daniel LAMBERT, Marc COMPERAT, Jean HUTIN, André CORNU et, actuellement, Christophe BERNARD.

La première saison de chasse 1966/1967 démarre avec 21 sociétaires et un montant total de cartes de 420 F.

Photographie des chasseurs, prêtée par M. Claude PIROËLLE, datant du début des années 1970 :
Accroupis de gauche à droite :
Michel PROTAT, ? ,
Serge et Joël MOREAU,
Michel ANDRE, Jean-Louis HARDY,
M CATHERINE, Claude PIROËLLE, Bernard DESVAUX, Alain MILOUET.



Debout de gauche à droite : Marius PIROËLLE, Robert MACHEREY, Daniel LAMBERT, Claude GUEUX, Camille CORNU, M.BAQUET, un actionnaire ami de M. MACHEREY, Bernard ROY, Pierre CHEVANCE, Mme Michel VILLETARD, Abel BOUCHERON et le garde de la Fédération.

En 1971, M. Marius PIROËLLE est nommé garde particulier des terres rurales et forestières. La société lui verse une première paie de 350 Francs. Cette même année, 40 lapins et 30 faisans sont achetés pour une somme totale de 1 132 F. Le 11 novembre 1972, un bal est organisé : montant total des frais : 685,63 F, pour une recette de 601,20 francs.

1985 : création du GIC (Groupe d'Intervention Cynégétique). Aujourd'hui, c'est la Fédération départementale des chasseurs de l'Yonne qui gère notre territoire.

Principes : REGULER et non ERADIQUER

- préserver la faune sauvage
- développer le capital cynégétique dans le respect des équilibres biologiques
- améliorer les conditions d'exercice de la chasse et étudier les mesures législatives et réglementaires afférentes à ces objets



Sur le finage de Percey, le territoire de chasse actuel se compose de plaine (630 ha) et bois (100 ha) soit 730 ha sur les 936 ha de la commune. On y chasse les mammifères : lièvres, lapins, chevreuils, sangliers ; la faune aviaire : perdrix, faisans etc. Certaines terres ne sont pas autorisées à la chasse par leurs propriétaires .

Principales réglementations dans le département ARRETES PREFECTORAUX 2013 :

AGRAINAGE PETIT GIBIER :

La disposition d'agrainage destiné aux petits gibiers, et plus particulièrement à la faune aviaire, est autorisée selon les conditions suivantes :

- Les dispositifs d'agrainage devront être installés sur des territoires de plaine, à au moins 200 mètres des lisières forestières. Sous réserve du respect de cette distance, ces dispositifs pourront être placés dans des petits bois d'une surface maximale d'un seul tenant de 3 hectares ;
- Les aliments devront être distribués dans des seaux, agrainoirs ou autres récipients, à raison d'une quantité limitée de 10 kg.

PIEGEAGE :

La réglementation prévoit que toute personne qui utilise des pièges des 6 catégories autorisées par l'arrêté du 23 Mai 1984, doit être agréée par le Préfet. Pour cela, les futurs piégeurs doivent avoir préalablement suivi la formation dispensée par la Fédération Départementale des Chasseurs.



(Cette formation n'est pas obligatoire pour les personnes qui capturent les ragondins et les rats musqués au moyen de boîtes ou de piège-cages).

Thèmes abordés :

- Connaissance des espèces recherchées
- Connaissance des différents types de pièges, de leurs possibilités et condition d'utilisation
- Manipulation des pièges

- Connaissance des mesures propres à diminuer les souffrances des animaux capturés
- Application des connaissances

La formation se passe sur 2 journées : une en salle, au siège de la Fédération, l'autre sur le terrain, au centre de formation. Suite à cette formation, un numéro d'agrément sera délivré par le Préfet du département, à tous les nouveaux piégeurs.

Le piégeur actuel de Percey est M. Hervé LIGAUT

A Percey le renard est chassé au tir d'approche. Ci-contre, M. Michel ANDRE avec un renard enragé qu'il a tué dans une rue du village (Article de l'Yonne républicaine).

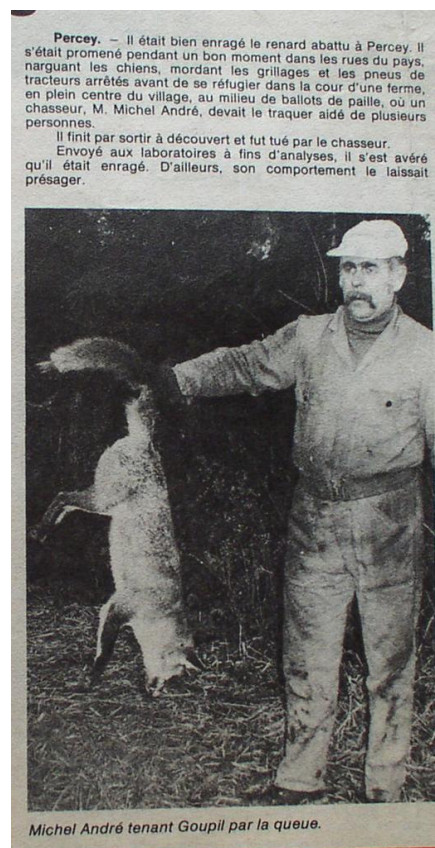
Animaux nuisibles dans tout le département 2013/2014 :

Peuvent être piégés toute l'année et sous certaines conditions très strictes et autorisations délivrées par le Préfet et sur les territoires où ils sont reconnus nuisibles : la corneille noire, étourneau sansonnet, renard, corbeaux freux etc.



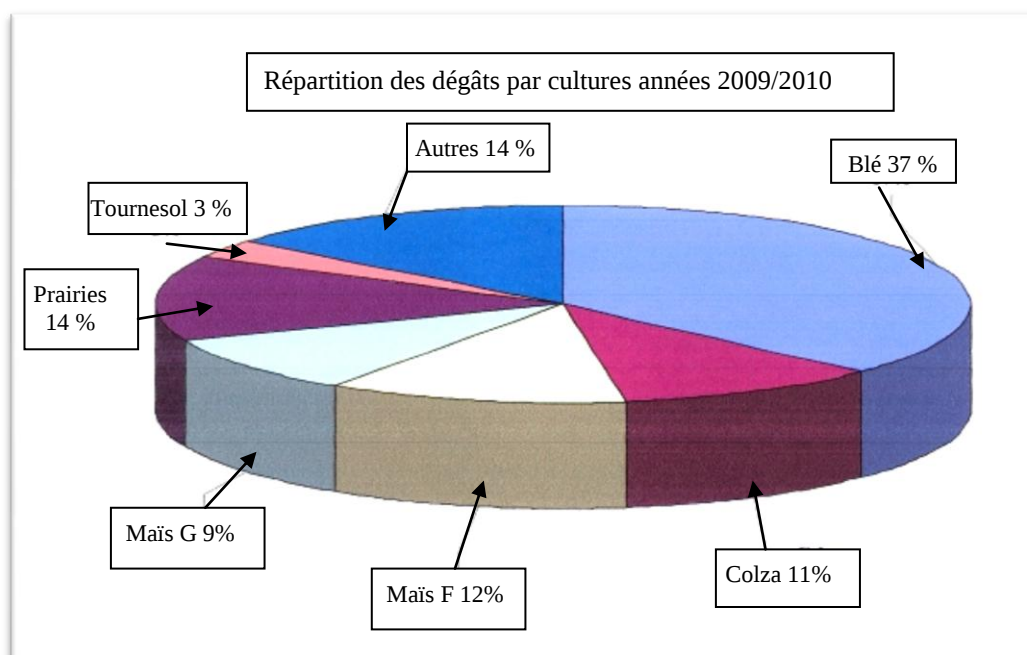
(Cage à corbeaux aux environs de Saint Florentin)

Le ragondin et le rat musqué peuvent être piégés en tout lieu, détruits à tir ou bien déterrés, avec ou sans chien toute l'année également.



La fouine, la martre, le putois, le lapin de garenne et le pigeon ramier peuvent être chassés sur certains territoires du département et à des dates bien définies

DEGATS SUR LES CULTURES :



90 % des dommages sont causés par le sanglier, 5 % par le cerf élaphe et 5 % par le chevreuil. Pour ce dernier, il s'agit avant tout de dommages dans des cultures spécifiques (maraîchage, pépinières forestières, arbres fruitiers). Les propriétaires sont indemnisés par la fédération départementale des chasseurs du département. Le montant versé aux exploitants agricoles est plus ou moins important en raison de la fluctuation du prix des denrées.

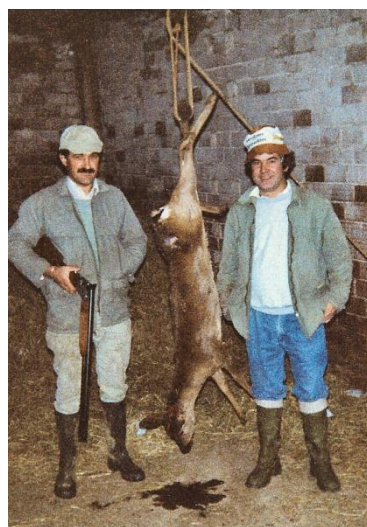
Premier chevreuil tué à Percey.

Un premier chevreuil fut tué lors de la saison 1988/1989.

Les dépenses totales de l'association se montaient alors à 12 920.40 F. contre 19 980.16 F. de recettes. Dans les recettes nous trouvons, entre autres, 5 000 F de cartes (25x200) - 1 500 F (2x750) d'actions - 1 140 F d'invitations. Dans les dépenses : 170 faisans pour 9 860 F - frais de fonctionnement : 1 000 F location de chasse : 500 F - GIC 810 F - 3 pièges pour 248 F - repas des chasseurs : 403 F - et la première bague chevreuil : 75 F.



Participaient à cette chasse : de gauche à droite et de bas en haut : MM. Jack METIVIER, Michel COMPERAT, Hubert IMBERT, Daniel COMPERAT, Daniel CORNU, Daniel MAUREY, Pierre CHEVANCE, Serge MOREAU, Marc COMPERAT, Daniel BOUCHERON Alain ADINE, MM. PEREIRA père et fils.



Ci-contre MM. Hubert IMBERT et Manuel MATEOS

Le département est divisé par zones et Percey dépend de la zone 12 « Armançon ». La Société de Chasse paie à la Fédération une participation forfaitaire à l'hectare pour règlement des bagues et tous les frais (gestion, dégâts causés aux cultures etc.).

Les attributions sont basées sur la surface de « chasse » de la commune soit, pour Percey : 5 chevreuils et 2 Sangliers.

QUELQUES PHOTOGRAPHIES :

Un sanglier poursuivi par les chiens, dans le village, rue de la Croix-St-Jacques



Sanglier de 160 kg tué par Serge MOREAU le 8.11.1998

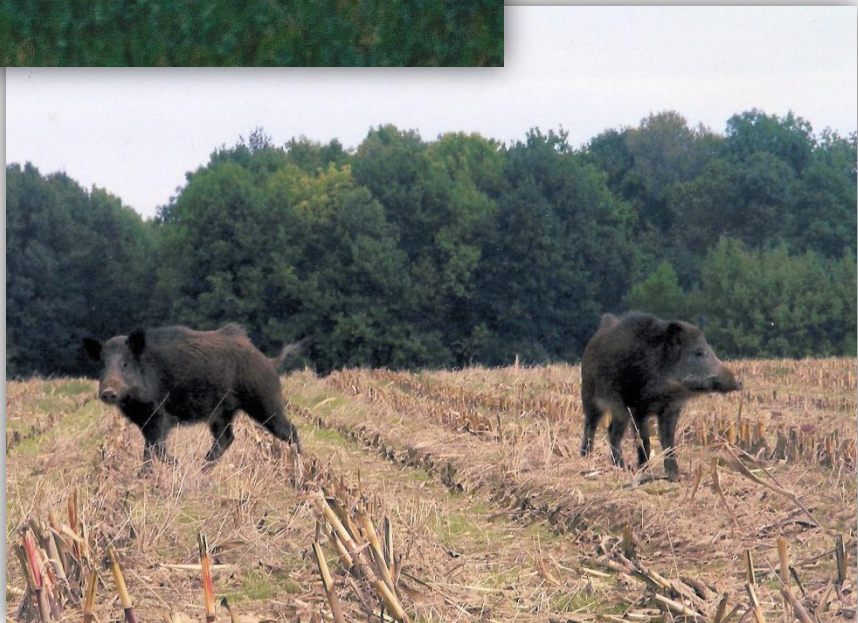


Retour de chasse (Hervé LIGAULT et Serge MOREAU 2003)



Cerfs photographiés le soir du 26.11.2011 au lieu-dit « la noue palatre »

Sangliers photographiés en septembre 2011 avant l'ouverture de la chasse au lieu dit « les tierces »



MANIFESTATIONS : Bal disco, concours de pêche, ball-trap, buvette, barbecue, repas de chasse etc.



Cette balancelle faisait partie d'un lot offert au meilleur tireur. (années 80/90)



Les années 2009 et 2010 : Repas de chasse et tombola



Merci à M. Christophe BERNARD, Président de Chasse de Percey, pour sa collaboration.

Nous remercions tous les photographes pour ces belles photos.

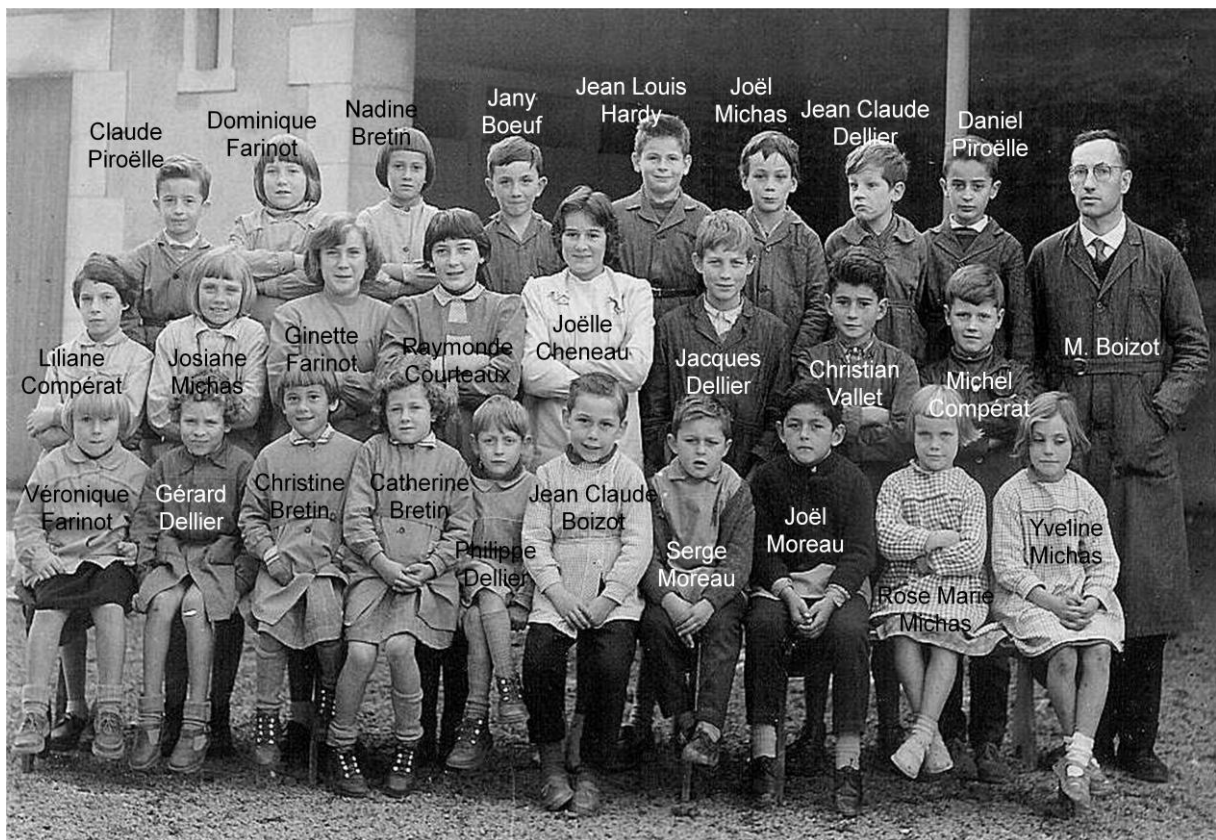


Madame Micheline COMPERAT nous a signalé une erreur sur notre dernier numéro : page 30, il fallait lire Madame FLOGNY avec ses petits enfants, **Béatrice** et Daniel.

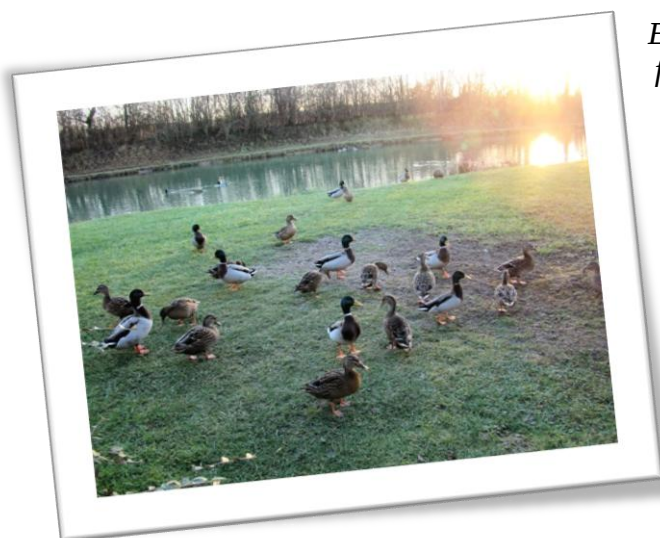
PHOTO DE CLASSE



Classe de M. BOIZOT 1960/1961



RECETTES DE CHASSE



En cette période de chasse et de fêtes, nous vous offrons deux recettes

Le COL VERT, le canard le plus chassé en France

LE COL VERT ROTI AUX FIGUES



Origine du plat : France

Temps de préparation : 20minutes

Temps de cuisson : 20 minutes

Ingrédients (4 Personnes) :

2 colverts de 850 g chacun
1 dl d'huile de pépins de raisin
80 g de beurre
20 figues fraîches ou congelées
10 cl de fond de gibier
1/2 dl de vinaigre de vin vieux
25 g de beurre
Sel fin, poivre du moulin

Préparation de la recette :

Faire préparer les colverts par votre boucher.

Saler et poivrer l'intérieur et l'extérieur des canards.

Les colorer une minute sur chaque face dans un sautoir chaud avec l'huile de pépins de raisin.

Enfourner dans un four préchauffé à 200° et cuire 10 mn environ en les arrosant souvent pour avoir une belle coloration uniforme sur toutes les faces.

Laver les figues puis les fendre en 4 jusqu'à mi-hauteur.

Disposer une petite noisette de beurre dans chaque figue et assaisonner de sel fin et de poivre du moulin.

Cuire les figues pendant 5 min environ à four chaud.

Lorsque les colverts sont cuits, les disposer dans un plat de service.

Opérer de même avec les figues puis déglacer le sautoir de cuisson des colverts avec la moitié du fond de gibier.

Laisser cuire pendant 10 mn et rassembler les jus ainsi obtenus, puis monter avec le beurre restant.

Rectifier l'assaisonnement en sel et poivre.

Napper le plat de service.



TERRINE DU PIEGEUR. LE RAGONDIN

Temps de préparation : 30 minutes

Temps de cuisson : 60 minutes

Ingédients (pour 10 personnes) :

- 1 kg de chair de ragondin
- 1 kg de poitrine de porc
- barde de lard
- 3 œufs
- 1 verre à liqueur de cognac
- 1 oignon
- 30 g de sel
- 10 g de poivre
- laurier



Préparation de la recette :

Désosser le ragondin. Passer ensuite au hachoir les viandes (ragondin + poitrine). Ajouter au hachis les autres ingrédients, bien malaxer.

Barder la terrine, ajouter le hachis, recouvrir de barde. Fermer la terrine et mettre au four à 180°C (thermostat 6) pendant 1 h 30.

Laisser refroidir, mettre au réfrigérateur et attendre si possible 2/3 jours avant de déguster la terrine.



ETAT CIVIL

NAISSANCE

Le 11 octobre 2013 : Salim AFKIRI 6 bis rue de la Croix Saint Jacques
Félicitations aux heureux parents

MARIAGE

Mr Eric VASSEUR et Mlle Marie Isabelle DA COSTA le 14 septembre 2013
Tous nos vœux de bonheur aux jeunes mariés

DECES

Mme Sylvette THINEY le 03 novembre 2013

NOUVEAUX ARRIVANTS

Mr PROTIN et Mme MOUILLON 6 rue Albert Joly

Nous leur souhaitons la bienvenue

DATES A RETENIR

Le 12 janvier 2014 : vœux du maire et galette des rois

Le 8 février 2014 : assemblée générale du club de l'espérance

Le 15 février 2014 : bourse aux vêtements

Le 8 mars 2014 : repas à thème

Le 16 mars 2014 : loto de l'association de sauvegarde de l'église de Percey

Les 23 et 30 Mars 2014 : élections municipales

Le 13 avril 2014 : randonnée pédestre

Le 11 mai 2014 : vide grenier – marché perciquois

Secrétariat de mairie ouvert les mardis et vendredis de 17h à 18h30

Tél : 03 86 43 21 56 Fax : 03 86 56 03 57 Mail : mairie-percey@wanadoo.fr

Site web: www.percey.fr

Nous sommes à l'écoute de toute information, idée ou suggestion que vous pourriez nous faire parvenir, directement à la Mairie ou en contactant un des membres du comité de rédaction.

Comité de rédaction : Daniel BONNETAT, Daniel BOUCHERON, Robert DELACROIX, Jeannine DURAND, Bernard MAGNE, Régine MAZERON, Marie VILPOUX.

N'oublions pas que nous devons être respectueux de l'environnement et ne rien jeter dans la nature, et surtout pas ce périodique que, nous l'espérons, vous avez lu avec intérêt.